L'essentiel 2024

APF France handicap
Association reconnue d'utilité publique

« LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 »

UN COUP DE PROJECTEUR EXCEPTIONNEL SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LE VIVRE ENSEMBLE

Chères amies, chers amis,

Ces jeux ont en effet été une formidable caisse de résonance pour sensibiliser les pouvoirs publics et le grand public sur la question du handicap.

APF France handicap a profité pleinement des opportunités qui lui étaient données pour se faire entendre à la radio, à la télévision, dans la presse écrite ou sur les réseaux sociaux. Elle a ainsi pu mettre à la une ses combats autour de l'accessibilité des transports, des logements et des services publics.

Grâce à notre mobilisation exceptionnelle mais aussi grâce à la générosité de nos donateurs, ces Jeux olympiques et paralympiques ont été une célébration du vivre ensemble et de la diversité.

Pour les enfants et les adultes en situation de handicap, accompagnés par les structures d'APF France handicap pour venir voir les Jeux, ce fut un pur bonheur de prendre part à cette incroyable fête du sport !

Alors encore un immense MERCI à l'ensemble de nos donateurs qui, au-delà même de ces jeux olympiques et paralympiques, nous ont permis d'engager et de poursuivre nos missions pour et avec les milliers de personnes en situation de handicap et leur famille que nous accompagnons au quotidien tout au long de l'année. ■

Pascale RIBES
Présidente

Une gouvernance participative
au plus près des personnes en situation de handicap et de leurs familles

APF France handicap, c'est un réseau national de proximité de plus de 500 structures, engagées au quotidien, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Notre force repose sur l'action de nos 97 délégations sur le terrain, et celle de nos 12 500 bénévoles qui œuvrent chaque jour à leurs côtés.

Un modèle socio-économique unique

Notre force, c'est aussi le modèle socio-économique d'APF France handicap unique et original en Europe.

Nos missions associatives, dont l'objectif est d'accompagner et défendre les personnes en situation de handicap et leur famille, sont **financées par la générosité du public**. Sans votre appui, nous ne pourrions pas agir dans la proximité.

Les réponses apportées par les établissements médico-sociaux qu'APF France handicap gère sont, quant à elles, **subventionnées par l'État et les départements**.

Ainsi, grâce à ces financements, qu'ils soient privés ou publics, APF France handicap intervient dans tous les domaines au niveau de la vie quotidienne, nationale, régionale et départementale, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

La co-construction comme maître-mot de notre projet associatif

Fondée sur un fonctionnement démocratique, la gouvernance d'APF France handicap a toujours favorisé l'expression et la participation de ses adhérents pour définir ses grandes orientations.
La voix des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches ainsi que celle de l'ensemble des acteurs de l'association est ainsi entendue dans la prise de décisions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, élu par les adhérents, est chargé de conduire les grandes orientations d'APF France handicap définies lors de l'Assemblée générale.

Il est composé de **24 administrateurs** dont **18 personnes en situation de handicap** et **6 parmi les autres membres** de l'association dont au moins **2 membres des familles**. Son bureau est élu par les administrateurs. Pour mener à bien ses missions, le conseil d'administration s'appuie sur différentes commissions et groupes de travail associant les membres du réseau.

APF France handicap en 2024, c'est :

- **1** siège national
- **12** directions régionales
- **97** délégations
- **478** structures d'accompagnement réparties sur **46** territoires
- **17 450** adhérents dont **520** élus dans des conseils de département et de région
- **12 500** bénévoles dont **6 500** réguliers
- **15 000** salariés
- **140 000** donateurs dont **35 000** réguliers

Nous vous rendons des comptes

Le compte d'emploi des ressources (CER) fait paraître uniquement les rubriques relatives à la générosité du public. À travers ce tableau, vous pourrez apprécier la ventilation entre les origines des ressources issues de la générosité du public dans la partie « Ressources » et leur utilisation dans la partie « Emplois ».

La vision globale du modèle économique de l'association ainsi que la place de la générosité du public dans celui-ci, sont quant à elles lisibles dans le compte de résultats par origine et destination (CROD). Vous pourrez y découvrir l'intégralité des produits et des charges de notre association.

Le compte d'emploi des ressources (CER)

Ci-dessous, le nouveau modèle de CER, il met exclusivement en lumière les emplois et les ressources issus de la générosité du public :

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES	**15 297 893 €**	**14 495 669 €**	**1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**	**30 453 457 €**	**29 069 746 €**
1.1 Réalisées en France	15 297 893 €	14 495 669 €	1.1 Cotisations sans contrepartie	409 784 €	394 518 €
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénat		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**6 117 744 €**	**6 933 996 €**	- Dons manuels	13 125 169 €	13 430 124 €
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 048 059 €	6 835 506 €	- Legs, donations et assurances vie	15 107 782 €	14 014 266 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	69 686 €	98 490 €	- Mécénat	1 810 722 €	1 230 837 €
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**7 440 877 €**	**6 667 737 €**	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
TOTAL DES EMPLOIS	**28 856 514 €**	**28 097 403 €**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**30 453 457 €**	**29 069 746 €**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS**		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIES DE L'EXERCICE	430 239 €	730 201 €	**3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIES ANTÉRIEURS**	76 423 €	903 977 €
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 243 127 €	1 146 119 €	**DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE**	-	-
TOTAL	**30 529 880 €**	**29 973 723 €**	**TOTAL**	**30 529 880 €**	**29 973 723 €**

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2024	2023
EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 242 528 €**	**96 410 €**
EN FIN D'EXERCICE	**2 485 655 €**	**1 242 528 €**

Le compte de résultats par origine et destination (crod)

Le tableau ci-dessous (CROD), quant à lui, vous propose une lecture de l'intégralité de notre modèle économique, vous constaterez que la générosité du public représente 3,07 % de l'intégralité de nos ressources. Ces 3,07 % financent 62,5 % de la vie de nos délégations.
Le résultat est particulièrement dégradé cette année. Cela provient d'une insuffisance de financements alloués par les pouvoirs publics pour les mesures de revalorisations salariales consécutives au Ségur de la Santé. Cela provient également d'un fort impact de l'inflation en 2024 et d'une conjoncture économique atone pour nos entreprises adaptées.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	**30 453 457 €**	**30 453 457 €**	**29 069 746 €**	**29 069 746 €**
dons, legs, mécénat	30 043 673 €	30 043 673 €	28 675 228 €	28 675 228 €
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC dont cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises	**163 197 621 €**		**148 419 272 €**	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**773 174 557 €**		**740 938 259 €**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	16 097 552 €		11 307 616 €	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIES ANTÉRIEURS	7 918 287 €	76 423 €	9 755 119 €	903 977 €
TOTAL	**990 841 475 €**	**30 529 880 €**	**939 490 011 €**	**29 973 723 €**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**916 225 076 €**	**15 297 893 €**	**898 567 449 €**	**14 495 669 €**
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**6 363 045 €**	**6 117 744 €**	**7 262 791 €**	**6 933 996 €**
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**45 849 350 €**	**7 440 877 €**	**40 531 820 €**	**6 667 737 €**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	32 717 803 €		16 995 539 €	
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	257 663 €		329 561 €	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIES DE L'EXERCICE	11 056 306 €	430 239 €	14 359 669 €	730 201 €
TOTAL	**1 012 469 242 €**	**29 286 753 €**	**978 046 829 €**	**28 827 605 €**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**- 21 627 767 €**	**1 243 127 €**	**- 38 556 818 €**	**1 146 119 €**

Origine des ressources

L'origine de nos ressources est variée, les fonds publics financent nos établissements médico-sociaux, les dons et legs financent à près de 62,5 % la vie de nos délégations. Cette ressource est essentielle à nos missions.

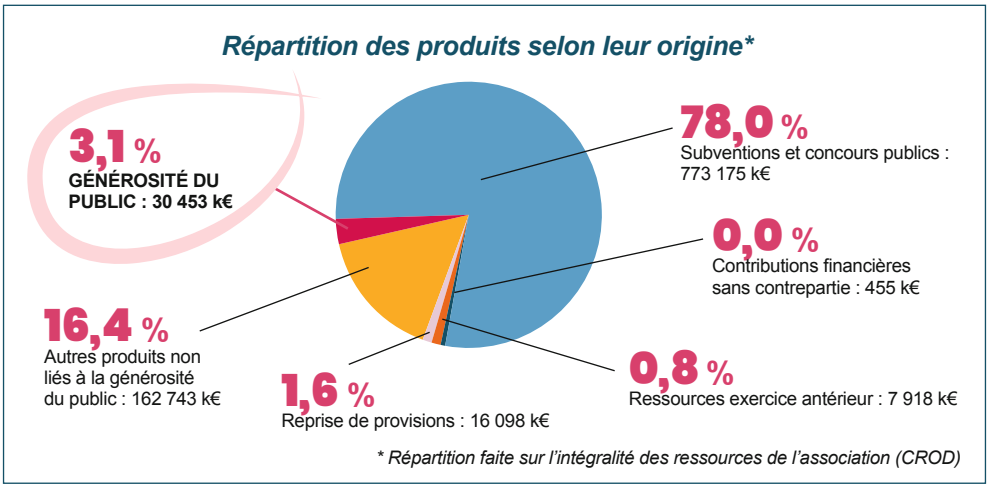

GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC : En 2024, grâce à votre fidélité et au soutien de nouveaux donateurs et testateurs, APF France handicap a collecté **30,45 M€** issus de la générosité du public **(43 % dons, 50 % legs, 6 % mécénat, 1 % cotisations)**.

SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS : Ils proviennent pour la plus grande part des prix de journée ou dotation globale alloués à nos établissements médico-sociaux.

AUTRES PRODUITS : Cette rubrique enregistre principalement les ventes et prestations de nos établissements de travail adapté et protégé.

REPRISE DE PROVISIONS : Elles proviennent essentiellement de nos établissements et services médico-sociaux.

UTILISATION RESSOURCES ANTÉRIEURES : Cette rubrique enregistre la part des ressources collectées au cours des années antérieures, affectées à un objet précis et utilisées en 2024.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SANS CONTREPARTIE : Il s'agit de fonds alloués par des organismes privés qui ne sont pas des dons ou legs, ni la contrepartie de prestations de service.

Emploi des fonds reçus

Les frais de recherche de fonds représentent **6,36 M€** du total de nos charges soit **21 %**, rapporté au total des ressources collectées auprès du public. Ils comprennent principalement les frais d'appel à la générosité du public (envoi d'appels à dons, organisation de manifestations et d'événements de collecte, développement des legs), les frais de traitement des dons, des legs et les frais de recherche d'autres fonds privés comme le mécénat.

Les frais de fonctionnement concernent les frais généraux de notre service informatique et de notre siège national qui anime et contrôle l'ensemble de nos structures d'action sociale et de militance. Les frais de fonctionnement représentent **4,5 %** du total de nos charges.
Les dons et legs utilisés en 2024 ont été affectés au fonctionnement à hauteur de **7,4 M€.**

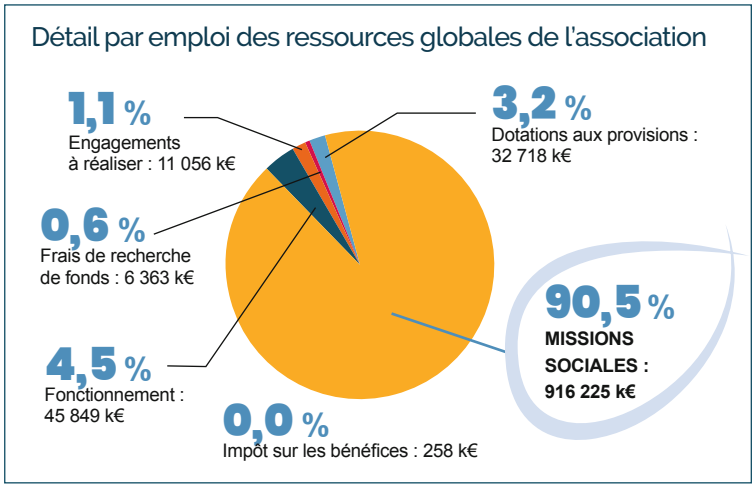

Zoom sur les principaux emplois des ressources issues de la générosité du public :

52 % des emplois de fonds financés par les dons et legs concernent les missions sociales, **21 %** les frais de recherche de fonds et **25 %** les frais de fonctionnement.

Notre bilan simplifié

ACTIFS (en milliers d'euros)	2024	2023
Actif immobilisé	320 970	310 862
Actif circulant	295 013	292 454
Autres	2 052	2 156
Total actif	618 035	605 473

PASSIF (en milliers d'euros)	2024	2023
Fonds propres	164 558	181 754
Fonds dédiés et fonds reportés	142 065	130 681
Provisions pour risques et charges	40 837	26 278
Dettes	270 576	266 760
Total passif	618 035	605 473

POLITIQUE DE RÉSERVES

Les réserves de l'association proviennent essentiellement des fonds laissés à disposition par les pouvoirs publics dans nos établissements et services médico-sociaux, soit pour des projets d'investissement, notamment immobiliers, soit pour faire face à leur besoin de trésorerie. Les fonds issus de la générosité du public (dons et legs) sont très majoritairement utilisés pour nos activités (en particulier militantes ou de lien social) lors de l'année de la collecte et ne sont affectés en réserve que lorsqu'ils ont été collectés pour un investissement spécifique ou lorsque la structure bénéficiaire du don ou legs n'a pas de pertes antérieures.

Une année sous le signe de l'inclusion et du partage

Les faits marquants

JANVIER

Une convention historique

APF France handicap signe une convention de partenariat avec la Fédération française de tennis pour développer la pratique du paratennis et faciliter l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

MARS

Premières rencontres Culture, Sport et handicap

Nous organisons nos premières rencontres nationales à Avignon car le Sport et la Culture sont des activités essentielles pour l'équilibre et l'épanouissement personnel.

AVRIL

Remboursement intégral des fauteuils roulants

Le Gouvernement annonce des moyens supplémentaires à hauteur de 300 millions d'euros. APF France handicap salue cette annonce.

MAI

J-100 des Jeux paralympiques

APF France handicap est présente lors de cette étape inclusive du relais de la Flamme et Pascale Ribes participe à l'allumage du chaudron.

JUIN

Festi'run

À l'occasion des Jeux de Paris 2024, et afin de promouvoir le sport pour tous, APF France handicap lance Festi'Run, un événement sportif, festif et solidaire avec le parrainage de Yannick Noah.

SEPTEMBRE

Un pacte vers l'accessibilité

À quelques jours de la clôture des Jeux paralympiques, APF France handicap, la Mairie de Paris et la Région Île-de-France signent un pacte pour un métro accessible : une première contribution à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

NOVEMBRE

APF France handicap alerte sur les discriminations dans le monde du travail

A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, l'association publie son dossier « Emploi & Handicap : les discriminations perdurent... À quand l'égalité des chances ? »

DÉCEMBRE

Gardons la flamme

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, APF France handicap lance un appel pour que la flamme d'une société inclusive et solidaire ne s'éteigne pas. Cet appel est co-signé par une centaine de personnalités de tous horizons et plus de 5000 citoyens.

ZOOM sur vos dons et legs

Les dons et legs collectés sont majoritairement utilisés pour nos délégations, dont la vocation est plus précisément de défendre au plan local les droits des personnes en situation de handicap et d'animer des activités de loisirs et de rupture de l'isolement.

Nos délégations départementales bénéficient de 62,5 % des ressources issues de la générosité du public collectées en 2024, et le siège national en reçoit 33 % pour couvrir principalement une part des frais de fonctionnement de l'association.

En 2024, la générosité de nos **140 000** donateurs nous a permis de collecter **13,1 M€** de dons. Ce soutien est primordial pour nous permettre d'agir au quotidien et localement aux côtés des personnes en situation de handicap.
Au-delà des dons que vous nous faites parvenir à travers nos messages d'appel à votre générosité, de nombreux temps forts de mobilisation vous ont permis de nous manifester votre engagement fidèle.

Répartition des ressources issues de la générosité du public

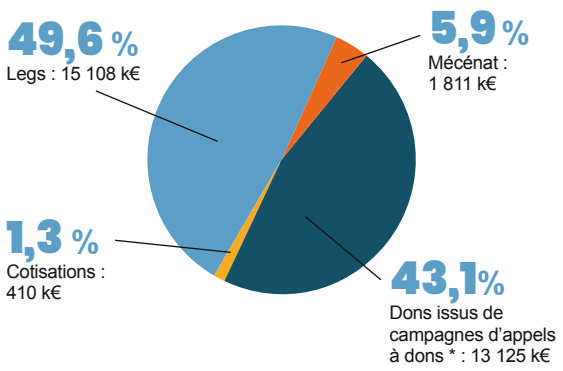

* mailings, opérations de télémarketing, collecte digitale, street marketing, dons par SMS...

En 2024, nous avons régularisé **155** contrats d'assurances vies. Par ailleurs, l'association a accepté **65** nouveaux dossiers de legs émanant de testateurs qui ont souhaité transmettre tout ou partie de leur patrimoine à notre association.

RÉPARTITION DE NOS EMPLOIS PAR MISSIONS SOCIALES en 2024*

** Répartition faite sur l'intégralité des ressources de l'association (CROD)*

33,65 % Hébergement et activités sociales : 308 268 k€

27,62 % Établissements pour enfants et ados : 253 105 k€

20,81 % Travail adapté : 190 701 k€

11,01 % Accompagnement à domicile : 100 898 k€

2,92 % Accueil, défense des droits, loisirs : 26 716 k€

3,12 % Établissements de santé : 28 571 k€

0,48 % Formation : 4 371 k€

0,34 % Séjours de vacances : 3 124 k€

0,05 % Communication relative aux missions sociales : 471 k€

Nous avons mis en place un dispositif d'évaluation de la qualité des prestations rendues dans notre secteur médico-social

Votre don fait notre force

DONNER À APF FRANCE HANDICAP : CHAQUE GESTE COMPTE

APF France handicap accompagne et défend les personnes en situation de handicap et leur famille, au moyen de structures associatives financées par la générosité du public. C'est grâce à vos dons que nos délégations développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits.

UN GRAND MERCI À TOUS NOS DONATEURS, TESTATEURS, MÉCÈNES ET PARTENAIRES QUI ONT RENDU POSSIBLES CES ACTIONS EN SOUTIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DURANT CETTE ANNÉE 2024.

APF France handicap est agréée depuis 1991 par le Don en confiance, organisme indépendant qui contrôle les associations. Notre agrément a été renouvelé pour 3 ans en 2021.

APF France handicap s'est engagée à respecter la charte de déontologie du Don en confiance (fonctionnement statutaire, gestion désintéressée, rigueur de la gestion, transparence financière).

APF FRANCE HANDICAP EST CONTRÔLÉE

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD CREATIS, commissaires aux comptes. En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-Emploi, Jeunesse et Sports,...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.
Toutes les informations contenues dans ce document sont issues des rapports annuels et financiers 2024, disponibles sur le site de APF France handicap : **www.apf-francehandicap.org**

Crédits photos : J. Deya - DR

MERCI À TOUS POUR VOTRE SOUTIEN.
VOTRE PRÉSENCE À NOS CÔTÉS PORTE NOS ACTIONS !

17 bd Auguste Blanqui – 75013 Paris
Tél. : 01 40 78 27 08 – accueil.donateurs@apf-francehandicap.org